



SANCTION POUR REFUS OBJECTIF NIVEAU SUPÉRIEUR

Par MOI2509

Bonjour,

lors de mon entretien annuel j'ai reçu comme objectif d'être le back up d'une personne de mon service lors de ses absences et congés, sachant que je suis niveau 2 et cette responsable niveau 5, suis-je en faute de refuser cette nouvelle tâche? précisant dans mon contrat que je peut être amené a travailler dans tous les départements opérationnels de mon service. mon employeur a t'il quand même tous les droits ? puis-je maintenir le refus de cet objectif

merci de vos reponses

cordialement.